

Responsabilité sociale de l'entreprise: un concept complexe, protéiforme et aux multiples approches

Corporate social responsibility: a complex, protean concept with multiple approaches

CHIADMI Meryem

Enseignante chercheure

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales-Souissi

Université Mohammed V de Rabat

Laboratoire de Recherche en Compétitivité économique et Performance Managériale
(LARCEPEM)

Maroc

m.chiadmi@um5r.ac.ma

Date de soumission : 15/10/2022

Date d'acceptation : 15/11/2022

Pour citer cet article :

CHIADMI. M (2022) «Responsabilité sociale de l'entreprise: un concept complexe, protéiforme et aux multiples approches», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 5 : Numéro 4 » pp : 776 - 802

Résumé

Depuis la publication de l'ouvrage « Social Responsibilities of the Businessman » de Bowen en 1953, la littérature sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) a connu un intérêt croissant. Plusieurs chercheurs et acteurs du monde des affaires ont étudié le concept dans des contextes différents et des postures idéologiques propres. Ce qui s'est traduit par une prolifération des définitions et une divergence dans les approches et par conséquent, aucun consensus parmi les chercheurs sur ce qu'est la RSE.

L'objet de cet article est de mettre la lumière sur ce concept controversé et de comprendre la portée des divergences conceptuelles et théoriques.

L'étude de l'histoire de l'émergence et de l'évolution du concept a montré que chaque période a apporté sa propre contribution en fonction des pressions de l'environnement et de l'évolution du rôle de l'entreprise dans la société. Au gré du temps et de la géographie, le concept se développe et se fait attribuer plusieurs sens pour arriver aujourd'hui à un concept complexe, controversé et toujours en quête d'un consensus théorique.

Mots clés : « RSE ; évolution historique ; approches conceptuelles ; divergences théoriques ; concept complexe »

Abstract

Since the publication of Bowen's book Social Responsibilities of the Businessman in 1953, there has been a growing interest in the literature on corporate social responsibility (CSR). Several researchers and business actors have studied the concept in different contexts and specific ideological postures. This has resulted in a proliferation of definitions and a divergence in approaches and therefore no consensus among researchers on what CSR is.

The purpose of this article is to shed light on this controversial concept and to understand the scope of the conceptual and theoretical divergences.

The study of the history of the emergence and evolution of the concept has shown that each period has made its own contribution according to the pressures of the environment and the evolution of the role of business in society. Over time and geography, the concept has developed and been attributed several meanings to arrive today at a concept that is complex, controversial and still in search of a theoretical consensus.

Keywords: "CSR; historical evolution; conceptual approaches; theoretical divergences; complex concept"

Introduction

L'intérêt grandissant pour l'engagement social et environnemental de l'entreprise envers la communauté ne date pas d'aujourd'hui. Depuis l'histoire antique, la conciliation entre activité économique et besoins de la société a pris plusieurs formes : la régulation à travers le code de Hammourabi, le mode paternaliste de gestion de la main-d'œuvre, la philanthropie corporative, etc. Toutes ces formes ont été considérées comme des prémices de la responsabilité sociale de l'entreprise (désormais RSE) mais la notion contemporaine telle que nous la connaissons actuellement a pris naissance avec les travaux de Bowen (1953), notamment grâce à son ouvrage « Social Responsibilities of the Businessman ».

Cette publication a « marqué l'entrée de la notion RSE dans le champ académique » (Gond et Igalens, 2016) et depuis, la littérature sur la RSE a connu un intérêt croissant. Plusieurs chercheurs et acteurs du monde des affaires ont étudié le concept dans des contextes différents et des postures idéologiques propres. Ce qui s'est traduit par une prolifération des définitions et une divergence dans les approches et par conséquent, aucun consensus parmi les chercheurs sur ce qu'est la RSE.

Les visions différentes du champ couvert par la RSE nous interpellent à répondre à la question suivante : Pourquoi le concept RSE ne fait pas l'unanimité autour de sa définition et de ses approches ?

La compréhension du concept RSE et de ses multiples dimensions passe nécessairement par une étude de l'histoire de l'émergence et de l'évolution du concept afin de comprendre comment chaque période a apporté sa propre contribution (section 1). Des contributions qui peuvent se chevaucher ou se compléter voire même se contredire donnant lieu à différentes approches et conceptualisations théoriques de la RSE (section 2). Au gré du temps et de la géographie, le concept a embrassé des acceptions plurielles. Le résultat de ce foisonnement est un concept complexe, protéiforme et difficile à définir (section 3)

1. L'évolution de la RSE : un regard historique

Les premiers débats et réflexions sur la RSE remontent au début du 19^{ème} siècle. Au fil du temps, le concept acquiert des conceptions plus élargies en fonction de l'influence du contexte socio-économique et du référentiel culturel de chaque époque. La recherche dans la littérature nous a permis de relever l'existence de quatre principales phases d'évolution de la RSE (de la RSE1 à la RSE4) que nous allons aborder pour élucider les facteurs et les processus qui expliquent la complexité du concept tout en s'inspirant de l'approche généalogique d'Acquier

et Aggeri (2008) qui considèrent que « l'approche généalogique, en s'intéressant à la formation et à la diffusion des concepts, cherche à souligner l'historicité des manières de penser et de problématiser de nouveaux objets de recherche ».

Avant tout développement, nous souhaitons relever une ambiguïté sémantique. La notion de « responsabilité sociale des entreprises » est issue de la traduction anglophone, « Corporate Social Responsibility (CSR) ». Le terme « sociale » dans la notion en français est la traduction littérale du mot anglais « social ». Le mot social en français s'intéresse aux personnes et à leurs relations et écarte tout ce qui est environnemental et par conséquent, si on considère cette acception francophone, la dimension environnementale et l'engagement de l'entreprise envers sa communauté ne seront pas pris en considération. Pour cette raison, l'utilisation du terme "Sociétal" est appropriée dans le français pour démontrer l'apport et l'impact de l'entreprise à l'égard de la société (ISO, 2010). Il a été plus utilisé avec le développement du concept en Europe. Dans notre papier, nous restons sur le qualificatif « social » dans son acception anglophone puisque nous abordons la genèse du concept qui était nord américaine.

1.1 La RSE 1 : Genèse et formalisation du concept

A la fin du 19^{ème} siècle, l'émergence de la grande entreprise va susciter les premières interrogations sur la nature des rapports et le genre de la responsabilité qui doivent lier l'entreprise et la société. Au fur et à mesure que se généralise le « modèle de la grande entreprise à actionnariat dispersé » (Epstein, 2002 ; Heald, 1970), le contrôle exercé par les actionnaires sur les dirigeants diminue. On assiste à une « *corporate revolution* », qui annonce la fin du pouvoir de l'entrepreneur propriétaire au profit du gestionnaire Manager.

L'entreprise est devenue, dès lors, une institution à part entière « redevable vis-à-vis d'un ensemble de groupes intéressés, incluant cette vague entité, la communauté dans son ensemble » (Heald, 1961). Ce contexte de la grande entreprise et de la séparation du pouvoir a donné naissance à la notion de l'éthique des affaires « Business Ethics ».

Dans son ouvrage « Social Responsibilities of the Businessman », Bowen (1953) fournit un témoignage historique documenté sur la responsabilité des dirigeants à l'égard de la société et propose de contrebalancer le pouvoir hégémonique de l'actionnariat par la convergence volontaire de la mission de l'entreprise avec les valeurs communément acceptées dans une société donnée (Gond et Igalens, 2008). Suite à ses travaux, les jalons de la notion RSE émergent et marquent son avènement,

L'approche reposant sur la morale et l'éthique fait appel au sens du devoir des hommes d'affaires. Ces derniers, en intégrant l'intérêt général dans leurs décisions, légitiment leurs

actions, font face à la pression normative et réglementaire et repoussent ainsi, l'instauration d'une réglementation contraignante qui limiterait leur liberté d'action sous la pression de l'émergence des groupes organisés tels les syndicats, les associations, etc.

La naissance du Corporate social responsibility reposant sur des considérations éthiques comme fondement, a donné naissance à une discipline de gestion s'intéressant « aux relations entre l'entreprise et son environnement sociétal » (Acquier et Gond, 2005). Ce courant « Business & Society » va se renforcer progressivement (Pasquero, 2005) et constitue l'ossature de la problématisation contemporaine de la RSE et de tous les concepts qui lui sont liés (performance sociétale de l'entreprise ou de Stakeholder, etc).

Cependant la RSE développée dans ces premières approches baignait dans un « brouillard normatif » (Frederick, 1986), souffrait d'un manque de pragmatisme et a été la cible de plusieurs critiques.

1.2 La RSE 2 : Réponse sociale et opérationnalisation du concept

Après « l'âge d'or du capitalisme » (Marglin et Schor, 2007) des années 50, les entreprises américaines et les institutions de l'Etat vont connaître un retournement brutal de situation pendant les années 60 qui remet en cause leurs fonctionnements (Ackerman, 1973; Ackerman, 1975; Ackerman et Bauer, 1976).

Les mouvements écologistes pour l'évaluation des conséquences des technologies sur l'Homme et sur l'environnement, les mouvements pour les droits civiques en faveur des minorités raciales, la création de l'agence Consumer Product Commission (CSPC) pour la protection des consommateurs en 1962, l'émergence de nouveaux indicateurs sociaux et le rapport « Halte à la croissance » du Club de Rome pour contrecarrer « l'épuisement des ressources naturelles » (Kapp, 1970) sont autant d'éléments ayant contribué à une transformation sociale et à un mouvement « d'humanisation de la société »

Suite à ces événements, le cercle des parties prenantes s'élargit, se structure et commence à faire pression autour des enjeux sociaux et environnementaux amenant les entreprises à reconsidérer le contrat entreprise-société et à adopter de nouvelles pratiques au cours des années 1960 et dans la première moitié des années 1970.

Ainsi, les entreprises ont commencé dans un premier temps à s'engager sur des actions philanthropiques (pauvreté, aide aux populations défavorisées, etc.) puis, progressivement, sous les pressions sociales, à prendre en considération les enjeux environnementaux et sociaux dans leurs activités. La RSE va dépasser le stade de l'engagement éthique du dirigeant, pour devenir plus opérationnelle impliquant un traitement managérial. C'est dans ce

contexte que naît le courant « Corporate Social Responsiveness », en français, « réactivité ou sensibilité sociale de l'entreprise »

L'appel à la conceptualisation et à l'élaboration de pratiques en matière de RSE (Preston, 1975), va amener Carroll en 1979, a proposé le premier modèle conceptuel et intégrateur de la RSE en identifiant trois acceptions de la RSE: la responsabilité RSE avec ses quatre dimensions (économique, légale, éthique et philanthropique) ; les enjeux RSE dans différents domaines (droit du travail, droit de la personne, environnement et corruption) et les actions de sensibilité sociétale à travers quatre postures (réactive, défensive, proactive et conciliante). Cette façon nouvelle de considérer plusieurs niveaux de définitions de la RSE va s'imposer comme une référence de la littérature portant sur « l'interface entre l'entreprise et la société » (Lee, 2008).

En 1985, Wartick et Cochran proposent un modèle en 3P (Principes, Politiques et Processus) basé sur celui de Carroll, intégrant les dimensions de responsabilité, de sensibilité, de primauté de la performance économique et empruntant à Jones (1980) la dimension Processus. Wood (1991), de son côté, superpose les catégories de responsabilité de la RSE de Carroll (1979) « économique, légale, éthique et philanthropique » avec trois niveaux d'analyse « Institutionnel, Organisationnel et Individuel » et définit trois principes conceptuels qui régissent les processus de formation de la RSE des entreprises et leurs résultats: « la légitimité, la responsabilité publique et la discrétion managériale » Wood (1991).

Au milieu de cet enchevêtrement d'opérationnalisation de la RSE, le développement de la théorie des parties prenantes suite à la publication de l'ouvrage « Strategic Management : A Stakeholder Approach » (Freeman, 1984), va s'imposer progressivement comme un cadre conceptuel particulièrement fécond pour modéliser la responsabilité sociétale de l'entreprise (Mercier & Guinn-Milliot, 2003) et comme une refondation théorique du champ « Business and Society » (Andriof et Waddock, 2002 ; Freeman, 1994, 1999). La théorie des parties prenantes s'inscrivant dans la lignée des travaux sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (Bowen, 1953, Carroll, 1979, Preston et Post, 1975), constitue un cadre théorique incontournable pour construire l'opérationnalisation de la RSE (Capron et Quairel, 2007 ; Reynaud et Dontenwill, 2005).

1.3 De la RSE2 à la PSE : la recherche de résultats mesurables

La phase RSE2 a ouvert de nouvelles perspectives de recherches sur les pratiques RSE et notamment, sur les processus de mesure des contributions de l'effort sociétal des entreprises. Le concept de performance sociale des entreprises (PSE), en anglais : « Corporate Social

Performance » va être mobilisé dans la recherche, dès les années 1990, pour évaluer cette contribution et ses impacts sur la performance économique et financière de l'entreprise.

En fait, le débat sur la notion de PSE est né suite aux différents questionnements de la RSE dans la phase 1 et 2 ci-dessus qui étaient plus concentrés sur l'efficacité de la réponse sociale, ce qui a conduit les entreprises à des pratiques peu désirables par la société (Frederick, 1986). La conceptualisation du modèle de la performance sociale trouve son assise sur la formulation initiale du modèle de Carroll(1979) qui définit « la performance sociétale de l'entreprise comme renvoyant à un ensemble de trois dimensions : les principes de responsabilité sociale adoptés par l'entreprise (il renvoie ainsi aux premiers débats sur la responsabilité sociale de l'entreprise), les modes de réponses et processus de déploiement (on retrouve ici la deuxième vague de recherches autour de la notion de responsiveness), et l'ensemble des « enjeux sociaux » (social issues) auxquels l'entreprise est confrontée » cité dans (Acquier et Aggeri,2008)

L'orientation pragmatique de l'approche par les parties prenantes (Stakeholders) permet d'analyser les relations entre l'entreprise et son environnement sur un plan stratégique. Les stakeholders étant défini comme « tout groupe ou individu qui peut influencer ou être affecté par l'atteinte des objectifs de l'organisation » (Freeman, 1984).

En suivant une approche managériale, la démarche Stakeholders nécessite une instrumentation adaptée, un élargissement des responsabilités des dirigeants et une extension de la gouvernance aux intérêts des parties autres que l'actionnaire (Freeman et Reed, 1983 ; Freeman, 1984). La théorie redéfinit, ainsi, la notion de performance qui devient globale et intègre une dimension sociétale. Sa mesure n'est plus focalisée sur les indicateurs financiers mais intègre des considérations extra financières.

1.4 La RSE 4 : la fusion entre la RSE et le concept de développement durable

Dans cette phase, la recherche sur la RSE va s'élargir à des champs d'étude diversifiés intégrant le politique, le philosophique ou l'éthique. Le débat sur la légitimité de l'entreprise va rebondir sous la pression et la montée en force de la société civile.

Dans cette quête de légitimité, le concept d'entreprise citoyenne va fleurir durant les années 1990 et va remplacer au cours de cette décennie le concept de RSE (Logsdon et Wood, 2002). Le concept d'entreprise citoyenne traduit deux acceptions majeures: Primo, la prise en compte des dimensions sociales et environnementales dans l'activité de l'entreprise n'est pas incompatible avec son rôle économique. Secundo, en participant aux processus de politiques publiques et en se substituant à l'Etat, seul garant de la citoyenneté, l'entreprise citoyenne

légitime son statut de citoyen politique en contribuant à garantir une partie des droits sociaux, civiques et politiques des individus (sécurité sociale, amélioration de l'accès aux services santé, protection de l'environnement, etc.).

Cette implication au service du bien commun souligne une mutation profonde dans la gouvernance de l'entreprise passant d'une logique purement marchande à des logiques d'intégration de dimensions sociale et environnementale voire politique. L'entreprise est désormais responsable de ses activités et de leurs retombées devant tous ses partenaires (Carroll, 1998; Wood, 1991).

A la fin des années 90, les chercheurs reprochent une utilisation abusive du concept d'entreprise citoyenne (Carroll, 1998; Waddock, 2004) pour encadrer la relation entre l'entreprise et la société.

En Mars 2000, lors du sommet européen de Lisbonne, les chefs d'États européens ont lancé un appel au sens des responsabilités des entreprises et en juillet 2001, la Commission européenne publie le livre vert « *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises* ». Depuis, le concept RSE s'est développé dans le discours communautaire et a pris forme dans l'action publique. En Europe, toute politique de mise en œuvre de la RSE est intimement liée au développement durable. La RSE est définie, par la commission européenne, comme « la contribution des entreprises au développement durable ». Si la littérature managériale étasunienne en matière de RSE a tendance à combiner les différents développements présentés dans les phases antérieures pour renforcer la légitimité des politiques de RSE, elle ignorait, jusqu'à ces dernières années, le concept de développement durable (Pasquero, 2005). A la différence, l'Europe, guidée par le concept-clé de la « soutenabilité¹ », en a fait une stratégie (Göteborg, juin 2001) c'est-à-dire « une volonté collective de réaliser certains buts ou d'éviter des risques que l'inaction pourrait provoquer » (Capron, 2006).

Il est clair que, loin des conceptions religieuses et éthiques focalisées sur des problèmes de choix individuels et renvoyant au sens du devoir et à la morale individuelle des hommes d'affaires et non à celle des entreprises (Acquier et Gond, 2005 ; Carroll, 1999), la RSE Européenne, reposant sur une conception de soutenabilité, émane d'une volonté politique, elle est managériale, stratégique et souvent confondue avec le développement durable. Cette

¹« Ce qui peut être supporté par l'environnement naturel et accepté (toléré) par l'humanité sans que celle-ci s'estime être mise en danger par des activités aux effets irréversibles » (capron, 2006)

différence de conception avec la RSE états-unienne puise « dans les histoires, les valeurs, les mentalités, les structures de son contexte d'origine » (Capron, 2006).

Jusqu'à nos jours, la réflexion sur le concept RSE n'a pas cessé d'évoluer et de s'enrichir sous l'influence des spécificités culturelles, contextuelles et des nouveaux défis de la société contemporaine (Capron, 2011). Les mutations sociétales appellent à un renforcement de l'approche stratégique de la RSE en proposant des modèles d'intégration de la RSE (Benaïcha, 2017). Le débat s'oriente actuellement plus vers les bonnes pratiques à mettre en œuvre au niveau managérial surtout, avec le développement des rôles des consultants et d'ONG qui publient des guides et des référentiels en matière d'accompagnement et de mise en place des démarches RSE.

En guise de synthèse et pour voir y plus clair, nous présentons dans le tableau I ci-après un récapitulatif des différents concepts mobilisés en fonction de la période, les principaux auteurs de la période ainsi que les fondements et l'approche de la période.

Tableau 1 : évolution historique du concept RSE

Période	Concept	Auteurs	Fondement	Approche
1950-60	Responsabilité sociale des entreprises	Bowen (1953); Carroll (1979); Davis (1960)	Vision normative de la responsabilité sociale, définition des frontières entre les sphères économique et sociale	Approche philosophique et normative
1970	Réactivité sociale des entreprises	Ackerman (1973); Ackerman et Bauer (1976); Carroll (1979); Preston et Post (1975)	La capacité des entreprises à répondre aux défis sociaux	Approche réaliste et managériale
1980-1990	Performance sociale des entreprises et parties prenantes	Carroll (1979); Wood (1991); Wartick et Cochran (1985); Clarkson (1995); Donaldson et Preston (1995); Freeman (1984);	Un modèle de performance sociale des entreprises : impact de la RSE et sa mesure. Nouvelle conceptualisation de l'entreprise dans un écosystème de parties prenantes	Synthèse des approches précédentes
2000 à nos jours	Citoyenneté d'entreprises, Durabilité des entreprises	Logsdon et Wood (2002) Van Marrewijk (2003)	Un modèle qui encadre les entreprises au cœur de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs parties prenantes ; La relation entre responsabilité sociale des entreprises et leur stabilité/durabilité	Approche pragmatique et conformiste

Source : adapté de Baba et al, 2016 et Rasolof-Distler, 2009.

Ces quatre principales étapes marquées par un contexte socio-économique et culturel différent ont marqué l'évolution de la RSE. Capron (2016) a distingué pendant cette période allant de

1950 à nos jours trois conceptions historiques de la RSE : une conception éthique (1950-1980), une conception utilitariste (1980-2000) et une conception politique basée sur la durabilité de 2000 à nos jours. Chaque phase a contribué à focaliser la réflexion sur une facette de la RSE non encore révélée. Au fil des années, le concept se développe et se fait attribuer plusieurs sens pour arriver aujourd'hui un concept complexe, controversé et toujours en quête d'un consensus théorique.

2. Les théories fondatrices de la RSE

L'identification des fondements théoriques de la RSE est problématique. Beaucoup d'ambiguïtés et de contradictions sont inhérentes au concept (Gond et Mullenbach-Servayre, 2003). Ce dernier s'est construit autour de la réflexion sur le rôle et la responsabilité de l'entreprise dans la société et sur les meilleurs moyens d'y répondre.

Traditionnellement, on distingue trois grandes approches qui ressortent de la littérature anglo-saxonne:

- **une approche « éthique »** héritée du paternalisme du XIXe siècle et fondée sur des valeurs morales et religieuses. Cette approche fait appel à l'éthique personnelle du dirigeant. Bowen est le premier théoricien de ce courant qui sera dénommé plus tard « **Business Ethics** » (Pasquero, 2005).
- **une approche contractuelle** qui inscrit l'entreprise dans une forme de contrat social afin de légitimer son activité. cette approche a donné naissance au courant **Business and Society**, dans lequel l'apport de Wood et ses travaux sur le concept de performance sociale (1991) s'inscrivent. Gendron (2000), montre que ce courant repose à la fois sur « l'interrelation systémique entre l'entreprise et la société » que sur la notion de « contrat social, montrant que l'entreprise est une institution créée par la société et envers laquelle elle est redevable » Gendron (2000).
- **Une approche stratégique utilitariste** repose sur l'idée que le comportement social de l'entreprise doit servir sa performance économique (Quairel et Capron, 2013). L'entreprise doit être à l'écoute des attentes de ses parties prenantes pour conserver sa légitimité et assurer sa pérennité dans une logique gagnant-gagnant afin de limiter l'arrivée de solutions législatives contraignantes. Apparue dans les années 1970, elle donna naissance au courant managérial dénommé **Social Issues Management**. Ce courant a une visée pragmatique, il est le « le mieux ancré dans la réalité concrète des entreprises » (Gendron, 2000).

Plusieurs théories de la RSE ont été mobilisées par différents auteurs. Chaque type de théorie véhicule une idée précise. Le tableau 2 présente une synthèse non exhaustive de ces typologies :

Tableau 2 – Les typologies des théories fondatrices de la RSE

Auteurs	Les théories mobilisées	L'idée véhiculée par chaque typologie
Frederick (1978, 1986, 1998)	« Corporate Social Responsibility (CSR1) » ; « Corporate Social Responsiveness (CSR2) » ; « Corporate Social Rectitude (CSR3) » ; « Cosmos – Science –Religion (CSR4) ».	Le domaine d'étude de la RSE « s'est construit à partir des transitions de théories fondatrices intégrant les visions allant de la CSR1 à la CSR4 ».
Gendron (2000)	« Courant moraliste » ; « Courant contractuel » ; « Courant utilitariste ».	Les théories de la RSE sont classées dans trois principaux courants de recherche à savoir « le courant moraliste », « contractuel » et « utilitariste ». Ces courants renvoient respectivement à trois grandes écoles de pensée : « l'école du Business Ethics », « l'école du Business & Society » et « l'école du Social Issue Management ».
Gond et Mullenbach Servayre (2003)	« La théorie des parties prenantes » ; « La théorie du contrat entreprise-société » ; « La théorie néo-institutionnelle ».	La RSE est « considérée différemment par ces trois théories fondatrices. Elle est « le résultat d'une gestion stratégique et éthique des intérêts des groupes intéressés » selon la théorie des parties prenantes ; « le moyen pour une entreprise d'entretenir le pouvoir et la légitimité qui lui ont été accordés par la société » pour la théorie du contrat entreprise-société ou « une réponse aux différentes pressions institutionnelles » pour la théorie néo-institutionnelle ».
Garriga et Melé (2004)	« Les théories instrumentales » ; « Les théories politiques » ; « Les théories intégratives » ; « Les théories éthiques »	« Les théories fondatrices de la RSE peuvent être classées en quatre groupes selon l'importance accordée aux logiques politiques, morales ou intégratives en dépassement des logiques instrumentales ».

Source : El Akremi, Dhaouadi et Igalens(2008)

Face à cette richesse, nous faisons le choix de présenter les trois théories de la typologie de Gond et Mullenbach (2003). Cette typologie est « fondée sur une catégorisation des théories de gestion, moins pratique pour opérer une critique sociale du concept, mais plus utile pour des chercheurs soucieux de dresser un état des lieux théoriques dans une perspective didactique » (Gond et Mullenbach, 2003). La théorie des parties prenantes et la théorie contractualiste permettent d'appréhender la construction du concept de la RSE et la théorie néo-institutionnelle permet la compréhension des principes de la RSE. La contribution de ces

trois théories au concept de la RSE s'est présentée, à travers un processus continu dans le temps.

Nous débiterons par la théorie néo-classique de la RSE afin de présenter une conception extrême qui s'opposait à la contribution de l'entreprise à l'amélioration de la société et de l'environnement, avant d'élargir cette vision à la prise en compte des parties prenantes, théorie qui s'est le plus imposée comme cadre de référence de la RSE, pour terminer sur une compréhension des processus d'adoption et de diffusion de la RSE à travers une théorie plus institutionnaliste de la RSE .

2.1 La théorie néo-classique :

L'école néo-classique de Chicago s'oppose à l'idée que la RSE est la contribution des entreprises à améliorer la société et l'environnement. Pour cette école, la RSE n'est qu'un outil stratégique pour atteindre des objectifs économiques. Puisant sa source dans l'article de référence de Milton Friedman (1970) « The Social Responsibility of Business Is to Increase Its Profits », elle considère que la seule responsabilité sociale d'une entreprise est la responsabilité économique qui maximise la richesse des actionnaires et qui contribue à la création d'emplois et aux paiements des impôts dans le respect des règlements et des lois en vigueur.

Pour la théorie néoclassique, la maximisation de la valeur actionnariale est donc, une référence dans toute prise de décision et la théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976) est la manière la plus populaire pour articuler cette référence. La performance sociale génère des coûts qui « auront un impact négatif sur la richesse des actionnaires » (Aupperle et al, 1985 ; Friedman, 1970) et engendre « un désavantage compétitif vis-à-vis des concurrents » (Friedman, 1970).

2.2 La théorie des parties prenantes:

A la différence de la théorie classique qui se focalise sur les rapports entre les managers et les actionnaires, la théorie des Parties Prenantes (PP) dépasse le cadre de répondre exclusivement aux seuls intérêts des actionnaires (shareholders) pour prendre en considération des attentes d'une pluralité d'acteurs (stakeholders). Ces acteurs, selon la typologie de Carroll et Näsi, sont aussi bien les acteurs en interne « propriétaires, dirigeants, employés » que les acteurs en externe « concurrents, consommateurs, gouvernements, groupes de pression, média, communauté et environnement naturel » (Carroll et Näsi, 1997). Les parties prenantes se composent ainsi de tous groupes ayant un intérêt légitime à participer à l'organisation (Donaldson et Preston, 1995). La théorie des parties prenantes s'interroge sur la compatibilité

entre « la rationalité économique de l'entreprise et ses préoccupations sociétales » (Capron, 2003).

Depuis, la théorie des parties prenantes est devenue un cadre de référence² dominant dans la littérature anglo-saxonne portant sur la responsabilité sociale des entreprises et l'éthique des affaires. Son objectif est d'élargir les responsabilités des managers et d'inclure dans la gouvernance de l'entreprise les contrats implicites ou explicites que l'entreprise entretient avec ses parties prenantes. Ces derniers doivent être au cœur du processus décisionnel et stratégique des entreprises (Martinet et Reynaud 2004).

A cette conception élargie de la notion de parties prenantes, plusieurs auteurs ont tenté d'apporter un fondement théorique (Goodpaster, 1991 ; Jones, 1995 ; Jones et Wicks, 1999). Le fondement le plus adopté par la communauté académique est sans doute celui de Donaldson et Preston (1995) qui apportèrent une contribution de taille à l'analyse du modèle des parties prenantes en proposant trois perspectives différentes d'analyse reposant sur trois dimensions: « une dimension descriptive, une dimension instrumentale et une dimension normative » (Donaldson et Preston, 1995).

2.2.1 La dimension descriptive

Sur le plan descriptif, la théorie des parties prenantes propose de considérer l'entreprise comme une « constellation ou nœuds d'intérêts convergents ou concurrents » (Donaldson et Preston, 1995). Ces intérêts disposent d'une valeur intrinsèque indépendamment de l'impact sur le profit (Damak-Ayadi et Pesqueux, 2003 ; Mercier, 2006) et « aucun intérêt n'est censé dominer les autres » (Clarkson, 1995, Donaldson et Preston, 1995).

2.2.2 La dimension instrumentale

Pour légitimer cette approche, les auteurs cherchent à établir un lien positif entre la pratique de la gestion des parties prenantes et la création de valeur (rentabilité, stabilité, croissance) et montrer que les firmes qui tiennent compte de « leurs parties prenantes s'octroient un avantage compétitif par rapport à celles qui ne le font pas » (Jones, 1995).

2.2.3 La dimension normative

A la différence des deux autres perspectives, la vision normative propose un idéal moral sur lequel se fondent les parties prenantes. Donaldson et Preston (1995) considèrent que « la théorie des parties prenantes normative permet d'identifier les principes moraux ou philosophiques qui justifient la prise en compte des intérêts des parties prenantes ». Comme il

² « Déjà une douzaine d'ouvrages et plus de 100 articles sur le sujet en 1995 » (Donaldson et Preston, 1995)

n'est pas éthiquement tenable de servir en priorité les intérêts des actionnaires, l'analyse se centre sur la légitimité des intérêts des parties prenantes non actionnaires et leur prise en compte dans la gouvernance de l'entreprise (Mercier, 2006).

Toutefois, la théorie des parties prenantes pose le problème d'identification desdites parties prenantes (Clarkson, 1995), de l'hétérogénéité de leurs demandes (Fassin, 2008 et 2009 ; Wolfe et Putler, 2002) (cité par Mercier, 2010) et de leur management (Moore, 1999 ; Sternberg, 2001) (cité par Mercier, 2010), voire de leur participation aux choix stratégiques de l'entreprise (Dontenwill, 2005).

Néanmoins, L'approche par les parties prenantes a le grand mérite d'apporter le cadre de réflexion qui faisait défaut au concept de responsabilité sociale de l'entreprise en favorisant le passage d'une vision actionnariale à une vision plus partenariale de la firme.

2.3 La Théorie du contrat Entreprise-Société

Dans le cadre de cette théorie, la prise en compte par les entreprises des intérêts des parties prenantes n'est pas toujours appréhendée comme relevant d'un processus volontaire. La responsabilité sociale résulte de l'existence d'un « contrôle social de la société sur l'entreprise » (Gendron, 2000).

Selon une approche philosophique, l'existence de l'entreprise est fondée sur la société qui lui reconnaît la détention d'un droit d'utilisation des ressources physiques et d'embauche des individus (Donaldson et Dunfee, 1999). La responsabilité sociale s'impose à l'entreprise sur la base de ce contrat social implicite (Gendron, 2000), dont la mise en place constitue une réponse concrète aux attentes de la société.

2.4 La théorie néo-institutionnelle

Si la théorie des PP est firmo-centrée considérant l'entreprise au cœur d'un réseau de relations avec de multiples parties prenantes qui affectent ses objectifs (approche instrumentale) ou qui sont affectées par cette dernière (approche normative), la théorie institutionnelle dépasse ce cadre contractuel et considère que l'entreprise est « encadrée » et interconnectée (Powell et DiMaggio, 1991 ; Tolbert et Zucker, 1996) dans un environnement social caractérisé par un ensemble de valeurs, de normes, de législations et de modèles organisationnels auxquels elle va devoir se conformer.

La réponse institutionnelle aux contraintes de l'environnement, amène à analyser la RSE sous le prisme de la légitimité des pratiques de l'entreprise. Suchman (1995) définit la légitimité comme « la perception générale que les actions d'une entité sont désirables, convenables et adéquates par rapport à un système de normes, de valeurs et de croyances sociales ». Le terme

perception générale implique « une impression subjective de l'environnement » (Taoufik, 2014). La légitimité est donc « socialement construite (...) Elle reste dépendante de l'audience collective » (Suchman, 1995 : 574).

Suchman (1995) distingue la légitimité pragmatique (la réponse à une pression coercitive qui pousse l'entreprise à communiquer pour affirmer la conformité à des valeurs) et la légitimité cognitive (la réaction aux attentes de l'environnement pour améliorer la réputation de l'organisation). En se basant sur cette typologie, tout changement mis en œuvre dans une organisation vise « à montrer que ses activités sont conformes aux attentes de la société » (Deegan et al, 2002) et sera davantage expliqué par un besoin de légitimité que, par exemple, par un souci de résultats (Drevet, 2009).

La théorie néo-institutionnelle est présentée comme le résultat de la nécessité pour l'entreprise de s'adapter aux exigences de son contexte institutionnel pour obtenir la légitimité sociétale et le support des acteurs de l'environnement (Meyer et Rowan, 1977 ; DiMaggio et Powell, 1983) (cité dans Benaïcha, 2017). Elle est un cadre prisé pour identifier les mécanismes qui poussent les entreprises à s'approprier les stratégies RSE (Capron et Quairel-Lanoizelée (2005) ; DiMaggio et Powell (1983) ; Klarsfeld et Delpuech 2008 ; Oliver (1991), Wood (1991)) et à expliquer pourquoi certaines pratiques tendent à se diffuser dans les organisations (DiMaggio et Powell, 1983).

Di Maggio et Powell (1983), pour expliquer l'adoption de nouvelles pratiques par les organisations, introduisent le concept d'isomorphisme institutionnel³ pour interpréter le changement comme le résultat de trois mécanismes d'isomorphisme institutionnels distincts mais qui ne sont pas mutuellement exclusifs. Il s'agit de « l'isomorphisme coercitif, l'isomorphisme normatif et l'isomorphisme mimétique » (DiMaggio et Powell 1983).

2.4.1 La convergence par isomorphisme coercitif :

L'isomorphisme coercitif ou réglementaire résulte de pressions formelles et informelles exercées par les organisations appartenant à un champ et qui vont définir un certain nombre de pratiques obligatoires pour l'entreprise. Ainsi par exemple, la législation ou la réglementation en sécurité ou en environnement va définir un certain nombre de contraintes susceptibles d'encourager le changement organisationnel et à promouvoir l'innovation. Les

³L'isomorphisme institutionnel: Convergence et homogénéisation des pratiques, dans un champ organisationnel. « Le processus qui conduit l'unité d'une population à ressembler aux unités affrontant les mêmes conditions environnementales. Une telle démarche suggère que les caractéristiques organisationnelles se modifient pour devenir progressivement compatibles avec les traits dominants de l'environnement » (Huault, 2008).

structures organisationnelles et les modes d'action vont s'adapter progressivement et venir refléter les règles dominantes édictées par une société ou un État (Meyer et Hannan, 1979) (cité dans Huault, 2008).

2.4.2 La convergence par isomorphisme normatif:

L'isomorphisme normatif résulte de la professionnalisation dans un champ organisationnel. Les firmes d'un même secteur, pour garantir une base légitime aux activités, définissent les conditions et les méthodes de travail en édictant un ensemble de normes, de labels et de référentiels communs. Ainsi, les membres de la profession « décident et agissent non pas mus par la recherche de l'optimum économique mais surtout par la démonstration de la conformité de leurs décisions aux normes produites par la structure sociale» (Huault, 2008). En matière de RSE, la conformité aux normes est essentielle pour la préservation de la réputation et l'image de marque des entreprises.

2.4.3 La convergence par isomorphisme mimétique:

Dans des situations d'incertitude ou d'asymétrie de l'information, les individus sont « souvent enclins à chercher "au voisinage de solutions connues" leurs propres solutions » (Cohen, March et Olsen, 1972)(cité dans Huault, 2008). Les organisations face à un problème dont les causes sont obscures, ont tendance à s'imiter les comportements les unes les autres pour maîtriser les risques et être perçues comme plus légitimes dans un champ. Le concept d'isomorphisme mimétique a été « souvent repris, utilisé et diffusé dans les travaux en sciences sociales et en management » (Mizruchi et Fein, 1999), il est intéressant pour expliquer la diffusion de la RSE (Klarsfeld et Delpuech, 2008). Cependant, le néo-institutionnalisme spécifie que l'imitation assure la légitimité mais suggère que les organisations sont substantiellement influencées par des facteurs culturels, des institutions juridiques et politiques qui définissent des modèles de comportement spécifiques pour différentes régions ou pays (Doh et Guay, 2006; Powell et DiMaggio, 2012) d'où, l'intérêt de contextualiser.

Sur la base des arguments théoriques développés ci-dessus, la théorie des parties prenantes traite de l'influence que peut exercer les différents acteurs sur l'entreprise bien qu'ils ne contrôlent pas les ressources essentielles. La raison de cette influence s'explique par le concept de légitimité (Lee, 2011). Cette idée nous amène à faire le lien avec la théorie institutionnelle arguant la légitimité comme réponse à des pressions de l'environnement social et comme déclencheur d'un comportement socialement responsable. La théorie institutionnelle et l'approche des parties prenantes représentent donc, deux piliers solides pour

expliquer et analyser l'intégration des actions de responsabilité sociale par les entreprises (Fernando & Lawrence, 2014; Marano et Kostova, 2015; Verbeke et Tung, 2013).

3. Définition de la RSE: une absence de consensus

La diversité d'approches traduit une richesse conceptuelle qui s'est alimentée au gré des événements. Le résultat est que le concept présente une grande ambiguïté et une complexité significative (Carroll 2008; De Bakker et al, 2005). Plusieurs auteurs et plusieurs organismes internationaux spécialisés ont tenté de fournir des définitions du concept sans aboutir à un consensus (voir tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3: Synthèse des différentes définitions de la RSE

Auteurs	Définition
(Weber, 1905)	« La RSE est développée selon une perspective de contrôle social de la propriété privée et faisant référence aux concepts protestants de "Stewardship" et "trusteeship" ».
(Bowen, 1953)	La RSE renvoie « à l'obligation pour les chefs d'entreprise de mettre en œuvre des stratégies, de prendre des décisions, et de garantir des pratiques qui soient compatibles avec les objectifs et les valeurs de la communauté ».
(Davis, 1960) (Mc Guire, 1963)	La RSE est « l'ensemble des décisions prises pour des raisons qui dépassent l'intérêt économique ou technique de l'entreprise. La RSE suppose que l'entreprise a également des responsabilités envers la société ».
(Friedman, 1962, 1970)	La RSE consiste « à utiliser les ressources de l'entreprise et à s'engager dans des activités destinées à accroître ses profits ».
(Carroll, 1979)	« La RSE englobe toutes les attentes économiques, légales, éthiques, ainsi que discrétionnaires que la société attend de ses organisations ».
(Wartick et Cochran, 1985)	La RSE est « l'interaction sous-jacente entre les principes de responsabilité sociale, le processus de sensibilité sociale et les politiques mises en œuvre pour faire face aux problèmes sociaux ».
Epstein (1987)	La RSE est « l'atteinte des résultats de décisions organisationnelles relatives aux activités spécifiques qui ont des effets bénéfiques plutôt que néfastes sur les parties prenantes de l'entreprise ».
(Wood, 1991)	La RSE est « l'interaction de trois principes : la légitimité, la responsabilité publique et la discrétion managériale. Ces principes résultant de trois niveaux d'analyse, institutionnel, organisationnel et individuel ».
(Clarkson, 1995)	La RSE est « la capacité à gérer et à satisfaire les différentes parties prenantes de l'entreprise ».
(Gond et Igalens, 2008)	La RSE englobe « les principes de responsabilité sociale, les processus de gestion de la RSE et les résultats de cette gestion tels qu'ils se déploient dans les interactions entre une organisation et ses parties prenantes »
(Scherer et Palazzo, 2007)	« Les entreprises assument un nouveau rôle dans la société qui s'apparente aux fonctions qui sont normalement dévolues à l'État-nation ce qui engendre une évolution des frontières de la firme et une nouvelle reconfiguration de ses relations avec ses parties prenantes ».
(Norme ISO 26000, 2010)	La RSE est « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société; prend en compte les attentes des parties prenantes; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement; est intégré dans l'ensemble de

	l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».
(Commission Européenne, 2011)	La RSE est entendue comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société » et ce dans l'ensemble des champs identifiés par les principales normes internationales, en particulier ISO 26000.
(Porter & Kramer, 2006, 2011)	La RSE est « un moyen de différenciation stratégique qui permet de créer de la valeur pour l'entreprise et lui permet ainsi de partager une partie de cette valeur créée avec ses parties prenantes ».
(OCDE, 2016)	« La RSE est revisitée sous l'angle de l'éthique des affaires pour proposer une nouvelle approche pragmatique d'opérationnalisation, dans le cadre de la mise à jour des directives de l'OCDE à l'adresse des FMN ».

Source : Extrait de Benaïcha, 2017.

De même, suite à une revue de la littérature sur la RSE, Alexander Dahlsrud (2006) a recensé 37 définitions de la RSE entre 1980 et 2003 qui ont en commun au moins l'une des cinq dimensions suivantes : la dimension économique, la dimension environnementale, la dimension sociale, la dimension volontariste et la dimension parties prenantes (Dahlsrud, 2006)(citée dans Rtel Bennani, 2022)et en 2015, Su et Jie ont opéré une classifications des différentes définitions de la RSE sous forme de deux perspectives : une perspective des parties prenantes (satisfaction de toutes les parties prenantes de l'entreprise) et une perspective sociale (recherche du bien-être social via les actions menées)(Citée dans El Yaacoubi, 2019).

Face à cette multitude d'interprétations, la définition de la Commission européenne évoquée dans le Livre Vert en 2001 et communément reprise par de nombreux auteurs européens (Attarça et Jacquot, 2005 ; Branco et Rodrigues, 2006 ; Capron, 2003; Feron, 2005; Igalens, 2004) et citée dans de nombreuses études et recherches, reste à notre sens une définition multidimensionnelle, en phase avec la littérature existante et qui, retrace les préoccupations actuelles du développement durable.

Cette définition veut que la RSE soit «l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales des entreprises à leurs activités commerciales et à leurs relations avec leurs parties prenantes. Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes». Cette définition a été complétée en 2011 par la commission européenne en une phrase pour sous entendre que la RSE signifie « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elle exerce sur la société ».

Trois enseignements sont tirés de cette définition:

- la RSE est une démarche volontaire d'intégration des préoccupations de développement durable,
- Être socialement responsable signifie la conciliation entre les 3P (Planet-People-Profit), c'est à dire protéger l'environnement naturel et contribuer au développement social et économique. Trois objectifs sont donc, visés: la performance économique, la performance sociétale et la performance environnementale.
- la RSE est aussi la capacité à gérer l'interaction avec les parties prenantes de l'entreprise. Cette dernière est incitée à communiquer au niveau interne et externe sa performance sociétale.

Cette diffusion d'informations sociétales, tout en permettant une évaluation des entreprises par les parties prenantes, est en mesure de maintenir « une image positive de l'entreprise » (Benoit, 1995) et d'influencer la perception de différents acteurs. Cette évaluation se traduit par l'utilisation de multiples outils -les rapports de développement durable, les normes, le reporting sociétal, etc. qui visent à montrer la conformité des activités de l'entreprise aux attentes de la société.

Conclusion

La pluralité conceptuelle de la RSE est due à sa construction historique. Tout au long des dernières décades, le concept de RSE a continué à changer d'importance et de signification (Carroll & Shabana,2010)(cité dans Benaïcha,2017). Chaque période a apporté sa propre contribution en fonction des pressions de l'environnement et de l'évolution du rôle de l'entreprise dans la société. L'absence d'une définition universelle relève le degré de complexité du concept RSE, un concept« attrape-tout » s'appliquant à des pratiques très variées (Pasquero, 2005)

Trois niveaux d'ambiguïtés relevés dans la littérature: des ambiguïtés sémantiques, des ambiguïtés théoriques et des ambiguïtés idéologiques liées aux objectifs des auteurs et à la diversité des sources mobilisées par les auteurs pour penser la RSE (Gond et Mullenbach-Servayre, 2004). Dans certaines phases de son histoire, le concept a été approché selon une dimension unique (RSE normative ou RSE instrumentale), dans d'autres, le concept a connu des acceptions plus larges et a été abordé dans sa multi dimensionnalité (économique, écologique et sociale, etc.). Sur le plan théorique, si la théorie des parties prenantes constitue dans la littérature une référence pour aborder la RSE, elle présente toutefois des limites qui sont abordées par d'autres théories permettant ainsi de circonscrire la réflexion sur la RSE aussi bien en termes de pratiques que de comportement. Les approches, bien que divergentes,

elles « se complètent et s'inscrivent dans une mouvance générale : la prise en charge du bien commun par l'entreprise privée » (Gendron, 2000).

En somme, analyser la RSE revient à fournir un triple effort de « contextualisation, de conceptualisation et d'opérationnalisation » (Pérez, 2006).

La lecture historique et théorique présentée dans ce papier n'est pas la seule lecture à mobiliser pour comprendre la complexité du concept RSE et la controverse autour de ses approches. D'autres positionnements de recherche peuvent être adoptés en guise d'approfondissement ou de complément.

Cette étude ne manquerait pas d'avoir des implications managériales et scientifiques : elle est en mesure de dissiper certaines incompréhensions autour du concept chez les différents acteurs et par conséquent, d'augmenter leur degré de coordination à l'occasion, par exemple, de la publication du rapport RSE ou de la rédaction d'un référentiel RSE adapté un contexte particulier. Elle ouvrira aussi des voies de recherches futures à l'étude de la RSE notamment par des approches culturalistes, comme elle peut constituer une base pertinente pour les débats actuels autour de l'impact économique et financier de la RSE.

BIBLIOGRAPHIE

Ackerman, R.W. (1973). How Companies Respond to Social Demands. Harvard Business Review, Juillet-Août, 88-98.

Ackerman, R.W. (1975). The Social Challenge to Business, Cambridge, Massachusetts and London, England, Harvard University Press.

Ackerman, R. et Bauer R. (1976). Corporate Social Responsiveness. Reston, Virginia.

Acquier, A. et Aggeri, F. (2008). Une généalogie de la pensée managériale sur La RSE. Revue française de gestion n° 2008/1 - n° 180 ISSN 0338-4551, 131-157

Acquier A. et Gond J.P., (2005). Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise : à la (re) découverte d'un ouvrage fondateur, Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen. Finance Contrôle Stratégie – Volume 10, n° 2, juin 2007, 5-35.

Andriof, J. et S. Waddock, (2002). Unfolding stakeholder engagement. In Unfolding Stakeholder thinking. Theory, responsibility and engagement, (sous la dir. de) J. Andriof, S. Waddock, B. Husted et S.Rahman, Sheffield, Greenleaf, 19- 42.

Aupperle, K.E, Carroll A.B. and Hatfield J.D., (1985). An Empirical Examination of the Relationship between Corporate Social Responsibility and Profitability. Academy of Management Journal, June 1, 1985, 28(2), 446-463,

Attarça, M. et Jacquot T., (2005). La représentation de la responsabilité sociale des entreprises une confrontation entre les approches théoriques et les visions managériales. Actes de la Journée Développement Durable de l'Association Internationale de Management Stratégique (AIMS), Aix-en-Provence, 11 mai.

Benaïcha, O. (2017), Proposition d'un modèle explicatif de la diffusion de la RSE au niveau des entreprises au Maroc (Thèse de doctorat en sciences de gestion, Groupe Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, Casablanca, Maroc).

Bowen, H.R. (1953). Social Responsibilities of the Businessman. Harper, New York.
Bowman, E.H. et Haire, M. (1975). A strategic posture toward corporate social responsibility.

Capron, M. (2006). « Quel sens donner au mouvement de la responsabilité sociale des entreprises ? », In European Journal of Economics and Social Systems, vol. 19, n° 1, Ed. Hermes et Lavoisier, 113-124

Capron, M. (2011). Déconstruire la RSE pour retrouver le sens des relations entreprises-société. Jalons pour un nouvel agenda de recherche. Revue de l'organisation responsable, 6, 7-15.

Capron, M. et Quairel-Lanoizelee, F. (2007), La responsabilité sociale d'entreprise. Editions La Découverte, Collection Repères, Paris

Capron, M. et Quairel-Lanoizelée, F. (2016), La responsabilité sociale d'entreprise, La Découverte.

Carroll, A.B. (1979), A Three-Dimensional Conceptual Model of Corporate Performance, Academy of Management review, Vol.4, 497-505.

Carroll, A.B. (1991). The pyramid of corporate social responsibility: toward the moral management of organizational stakeholders. Business Horizons. DOI: 10.1016/0007-6813(91)90005-G.

Carroll, A.B. (1999). Corporate social responsibility: evolution of definitional construct. Business & Society. Vol.38, No.3, 268-295.

Carroll, A.B. (2016). Carroll's pyramid of CSR: taking another look. International journal of corporate social responsibility. 1:3, 1-8, DOI 10.1186/s40991-016-0004-6.

Carroll, A.B. et Näsi, J. (1997). Understanding Stakeholder Thinking : Themes from a Finnish Conference. Business Ethics : A EuropeanReview, Volume 6, n° 1, 46-51.

Carroll, A.B. et Shabana K. M. (2010). The business case for corporate social responsibility: A review of concepts, research and practice. International Journal of Management Reviews. 85-105, DOI: 10.1111/j.1468-2370.2009.00275.x.

Clarkson, M.B.E. (1995). A Stakeholder Framework for Analyzing and EvaluatingCorporate Social Performance. Academy of Management Review. vol. 20, n° 1, 92-117

Commission Européenne (2001), Livre Vert : Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises, Emploi & Affaires sociales.

Commission Européenne (2011). Nouvelle stratégie de l'UE en matière de RSE pour la période 2011-2014. 3^{ème} communication, octobre [COM 2011].

Dahlsrud, A. (2006). How Corporate Social Responsibility is defined: an Analysis of 37 Definitions. Corporate Social Responsibility and Environmental Management. Vol. 15, 1- 13. DOI: 10.1002/csr.132.

Damak-Ayadi, S. et Pesqueux, Y. (2005). Stakeholder Theory in perspective, Corporategovernance,. vol.5, n°2, 5-21.

Davis, K. (1960), Can business afford to ignore social responsibilities? California Management Review, Vol. 2, n°3, 70-76.

DiMaggio, P. and Powell, W. (1991), 'Introduction', in W. Powell, and P. DiMaggio (eds), *The new institutionalism in organizational analysis*, Chicago: Chicago University Press, 1-38.

DiMaggio, P.J. et Powell, W. (1983). The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organization al fields. *American Sociological Review*. 48(2), 147-160.

Doh, J.P. et Guay, T.R. (2006). Corporate Social Responsibility, Public Policy, and NGO Activism in Europe and the United States: An Institutional-Stakeholder Perspective. *Journal of Management Studies*, 43:1, 47-73.

Donaldson, T. (2002). The Stakeholder Revolution and the Clarkson Principles. *Business Ethics Quarterly*, 12(2), 107–111.

Donaldson, T. et Dunfee, T. W. (1999). *Ties That Bind: a Social Contracts Approach to Business Ethics*. Harvard Business School Press.

Donaldson, T. et Preston, L.E. (1995). The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence, and Implications. *Academy of Management Review*. Vol. (20), 65-91.

Dontenwill, E. (2005). Comment la théorie des parties prenantes peut-elle permettre d'opérationnaliser le concept de développement durable pour les entreprises? *La revue des sciences de gestion, Direction et gestion*, n° 211-212- avril 2005, 13p.

El Akremi, A. Dhaouadi, I et Igalens, J. (2008). La responsabilité sociale de l'entreprise sous l'éclairage des Critical Management Studies : vers un nouveau cadre d'analyse de la relation Entreprise-Société

El Yaagoubi, J. (2019). Impact de la responsabilité sociale des entreprises cotées en bourse de Casablanca sur leur performance financière. thèse de doctorat en gestion Université Hassan II.

Epstein, E. M. (2002). Religion and Business – The Critical Role of Religious Traditions in Management Education', *Journal of Business Ethics* 38, 91–96.

Fassin, Y. (2008). Imperfections and Shortcomings of the Stakeholder Model's Graphical Representation . *Journal of Business Ethics*, Vol. 80, n°4, 879 -888.

Fassin, Y. (2009). The Refined Stakeholder Model. *Journal of Business Ethics*, 84, 113-135

Fernando, S. et Lawrence, S. (2014). A theoretical framework for CSR practices: integrating legitimacy theory, stakeholder theory and institutional theory. *The Journal of Theoretical Accounting Research*; New Rochelle **Vol. 10, N° 1, (Fall 2014):** 149-178.

Freeman, R. E. (1984). *Strategy Management: A stakeholder Approach*. Pitman, Boston.

Freeman, R.E. (1994), "The Politics of Stakeholder Theory: Some Future Directions", *Business Ethics Quarterly*, 4 (4), 409-421.

Freeman, R.E. (1999) . Divergent stakeholder theory. *Academy of Management Review*, vol. 24, n°2, 233- 236

Freeman, R. E., & Reed, D. L. (1983). Stockholders and stakeholders: A new perspective on corporate governance. *California management review*, 25(3), 88-106.

Frederick, W.C. (1978). From CSR1 to CSR2 : The Maturing of Business-and-Society Thought (workingpaper 1978 - published in 1994). *Business and Society*, vol. 33, n° 2, p. 150-165.

Frederick, W.C. (1986), Toward CSR3 : Why Ethical Analysis is Indispensable and Unavoidable in Corporate Affairs . *California Management Review*, vol. 28, n° 2, p. 126-142.

Frederick, W. C. (1998). Moving to CSR: what to pack for the trip. *Business & Society*. Vol. 37, No. 1.

Friedman, M. (1962). *Capitalism and Freedom*. University of Chicago Press, Chicago.

Friedman, M. (1970). « The social responsibility of business is to increase profits », *New York Times Magazine*, N° du 13 septembre.

Garriga, E. et Melé, D. (2004). Corporate social responsibility: Mapping the territory. *Journal of Business Ethics*. 53: 51-71

Gendron C. (2000). Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale. *Cahier de recherche du CRISES*, No 0004, 74 p.

Gendron C. (2004). *La gestion environnementale et la norme ISO 14001*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

Gond, J.-P. et Igalens, J. (2016), *La responsabilité sociale de l'entreprise*, Presses Universitaires de France.

Gond, J.-P., Maullenbach-Servayre, A. (2004). Les fondements théoriques de la responsabilité sociale de l'entreprise. *Revue des Sciences de Gestion*, n° 205, pp. 93-116.

Goodpaster, K.E.(1991). Business Ethics and Stakeholder Analysis . *Business Ethics Quarterly*, Vol. 1, p. 53-73.

Heald, (1970). A New Corporate Social Responsibility?. *University of Pennsylvania Law Review* , Vol. 121, No. 5 (May, 1973), pp. 1157-1169

Igalens, J. et Gond, J.P. (2008). *La responsabilité sociale d'entreprise*. Paris : Puf, collection "Que sais-je ?".

ISO, (2010). *Norme ISO 26000 : Responsabilité Sociétale des Organisations*. Éditions ISO

Jensen, M.C. et Meckling, W.H. (1976). Theory of the firm: managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, 305-360.

Jones, T.M. (1995). Instrumental stakeholder theory: A synthesis of ethics and economics. *Academy of Management Review*, 20, 404-437.

Jones, T.M. et Wicks, A.C. (1999). Convergent Stakeholder Theory. *Academy of Management Review*, vol. 24, n° 2, 206-221.

Kapp, K.W. (1970). Environmental disruption and social costs: a challenge to economics. *Kyklos*, 22, 4: 833-848

Klarsfeld, A., et Delpuech, C. (2008). La RSE au-delà de l'opposition entre volontarisme et contrainte: l'apport de la théorie de la régulation sociale et de la théorie néoinstitutionnelle. *Revue de l'organisation responsable*, 3(1), 53-64.

Lee, M.-D.P. (2008). A review of the theories of corporate social responsibility: Its evolutionary path and the road ahead. *International Journal of Management Reviews*, 10(1), pp. 53-73.

Logsdon, M. J. et Wood, D. J. (2002). Business Citizenship: From Domestic to Global Level Analysis. *Business Ethics Quarterly*, vol. 12, n° 2, 115-187.

Marano, V. et Kostova, T. (2015). Unpacking the Institutional Complexity in Adoption of CSR Practices in Multinational Enterprises. *Journal of Management Studies*.

Margolis, J.D. et Walsh, J.P. (2003). Misery Loves Companies: Rethinking Social Initiatives by Business. *Administrative Science Quarterly*. vol. 48, 268-305.

McGuire, J. W. (1963). *Business and Society*. MacGraw-Hill, New-York.

Marglin, S. A. et Schor, J.B. (2007). The Golden age of capitalism: reinterpreting the post war experience. *Wider studies in development economics*.

Marrewijk, V. M. (2003) Conceptos y Definiciones de RSE y Sostenibilidad Empresarial: Entre Agencia y Comunidad. *Revista de ética empresarial*, 44, 95-105.

Martinet, A. C., et Reynaud, E. (2001). Shareholders, stakeholders et stratégie. *Revue Française de Gestion*, n°136, novembre-décembre.

Meyer, J.W. et Rowan, B. (1977). "Institutionalized organizations: formal structure as myth and ceremony", *American Journal of Sociology*, vol. 83, n°2, pp. 340-363.

Mercier, S. (2006). La théorie des parties prenantes: une synthèse de la littérature. in *Décider avec les parties prenantes*, Editions La Découverte, 157-172.

Mercier, S. (2010). Une analyse historique du concept de parties prenantes : Quelles leçons pour l'avenir? . *Management & Avenir*, n° 33, p.142-156.

Moore, G. (2001). Corporate social and financial performance: An investigation in the UK supermarket industry. *Journal of Business ethics*, 34(3-4), 299-315.

Pasquero J, (2005). La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion : un regard historique. In Bouthillier-Turcotte M-F & Salmon A.(Eds.), Montréal, Presses universitaires du Québec.

Pérez, R. (2006). Dynamique des organisations et développement durable : propositions pour un cadre d'analyse. 1er congrès RIODD, 07-08 décembre, Université Paris 12, Créteil.

Porter, M.E. et Kramer M. R.(2006). Strategy and Society: The Link Between Competitive Advantage and Corporate Social Responsibility. *Harvard Business Review*, Dec., 78-92

Porter, M.E et Kramer, M.R.(2011). Creating Shared Value. *Harvard Business Review*, Vol. 89, No. 1, 2-17.

Powell, W.W. et DiMaggio, P.J. (2012). *The New Institutionalism in Organizational Analysis* University of Chicago Press, 486 pages.

Preston, L. (1975). The Changing Relation between Mortality and Level of Economic Development. Vol 29, n° 2, 231-248

Preston, L., Post J.E. (1975). Private management and public policy: the principles of public responsibility. Englewood Cliffs Prentice-Hall, New Jersey.

Quairel et Capron, (2013). Le couplage RSE et Développement Durable : Mise en perspective, enjeux et limites. *Revue Française de Socio-Économie*, 2013/1 - n° 11, pages 125 à 144. Editions La Découverte

Reynaud E. et Dantenwill E. (2005). Le rôle de l'approche par les parties prenantes dans l'initiation d'une politique de développement durable. XIV^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique, Pays de la Loire, Angers, 33 pages.

Rtel Benani, G. (2021). Effet des pratiques socialement responsables sur la performance financière des entreprises cas des sociétés marocaines cotées en bourse. Thèse de doctorat en sciences de gestion, université Mohammed V de Rabat.

Scherer, G. et Palazzo G. (2007). The New Political Role of Business in a Globalized World – A Review of a New Perspective on CSR and Its Implications for the Firm, Governance, and Democracy. *Journal of Management Studies* Vol. 48 (2011), 899–931

Sternberg, E. (2001). The Stakeholder Concept: A Mistaken Doctrine. *Foundation for Business Responsibilities*, Issue Paper n° 4, London.

Su R. J., et Jie X. W. (2015). International Conference on Management Engineering and Management Innovation. January 10-11 2015, Changsha, China. Atlantis Press, p. 11-16.

Suchman M.C. (1995). Managing legitimacy : strategic & institutional approaches. Academy of Management Review, Vol.20, n°3, pp : 571-610.

Taoufik, F. (2014). Analyse perceptuelle des déterminants de l'engagement sociétal des entreprises marocaines labellisées RSE : de la performance au développement durable.

Tolbert, P. S. et Zucker, L. G. (1999). The institutionalization of institutional theory. Studying Organization. Theory & Method. London, Thousand Oaks, New Delhi, 169- 184.

Wartick S. L. et Cochran P. L. (1985). The evolution of the corporate performance model. Academy of Management Review. Vol.10, No 4. 758-769.

Wolfe, R. A. et Putler, D. S. (2002). How tight are the ties that bind stakeholder groups? Organization science, 13(1), 64-80

Wood, D. J. (1991). Corporate Social Performance Revisited. Academy of Management Review. vol. 16, 691-718.